



## EPREUVE : Rallye de la Haute Senne

VISA ASAF N° : HT 041

DATE : 20 & 21 Juin 2026

ORGANISATEUR : Braine Auto Club

N° D'ENTREPRISE : 862.242.797

### ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Plan Incliné de Ronquières, Rue de Rosémont 1 à 7090 Ronquières

50°35'27.55'' N 4°13'11.97 '' E

### REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

## I. TIMING GENERAL

08/05/2026		<b>Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)</b>
12/06/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
16/06/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%</b>
16/06/2026	19h00	Attribution des numéros
16/06/2026	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
18/06/2026		<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%</b>
20/06/2026	9h30	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	9h30 13h00	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	13H30	Clôture de la distribution du Roadbook
	19h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
21/06/2026	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h50	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h00	Ouverture du parc de départ pour la première voiture qualifiée
	07h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

# TIMING DETAILLE



## Rallye de la Haute Senne

20 & 21 juin 2026

Localisation	EC Distance	Liaison Distance	Secteur Distance	Total Distance	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 0 START	Heure 1 <sup>re</sup> voiture START	Heure Dernière START		
<b>Nombre de voitures départ boucle N°1</b>							<b>00:15</b>	<b>120</b>	<b>02:00</b>		
CH 0	PODIUM OUT/ASSISTANCE IN							7 h 15	7 h 30	9 h 30	
	<b>Assistance</b>						<b>00:15</b>				
CH 0A	Assistance OUT							7 h 30	7 h 45	9 h 45	
CH 1	Zoning							14.530	14.530	14.530	
	<b>EC 1</b>	<b>BRAINE</b>	<b>10.900</b>			45.88 Km/h	00:19	7 h 49	8 h 04	10 h 04	
CH 2	La Choque							4.360	15.260	29.790	
	<b>EC 2</b>	<b>P'TIT RŪ</b>	<b>11.650</b>			48.19 Km/h	00:19	8 h 11	8 h 26	10 h 26	
CH 3	Seneffe							18.700	30.350	60.140	
	<b>EC 3</b>	<b>SNEFF Show</b>	<b>8.070</b>			49.22 Km/h	00:37	8 h 51	9 h 06	11 h 06	
CH 3A	Regroup IN							0.430	8.500	68.640	
	<b>Regroup</b>						<b>01:00</b>		8 h 14	8 h 29	10 h 29
	<b>Regroup</b>						<b>00:03</b>	8 h 54	9 h 09	11 h 09	
	<b>Regroup</b>						<b>00:11</b>	9 h 05	9 h 20	11 h 20	
	<b>Regroup</b>						<b>01:00</b>				
<b>Nombre de voitures départ boucle N°2</b>							<b>00:15</b>	<b>110</b>	<b>01:50</b>		
CH 3B	PODIUM OUT/ASSISTANCE IN							10 h 05	10 h 20	12 h 10	
	<b>Assistance</b>						<b>00:35</b>				
CH 3C	Assistance OUT							10 h 40	10 h 55	12 h 45	
CH 4	Zoning							14.530	14.530	14.530	
	<b>EC 4</b>	<b>BRAINE</b>	<b>10.900</b>			45.88 Km/h	00:19	10 h 59	11 h 14	13 h 04	
CH 5	La Choque							4.360	15.260	29.790	
	<b>EC 5</b>	<b>P'TIT RŪ</b>	<b>11.650</b>			48.19 Km/h	00:19	11 h 21	11 h 36	13 h 26	
CH 6	Seneffe							18.700	30.350	60.140	
	<b>EC 6</b>	<b>SNEFF Show</b>	<b>8.070</b>			49.22 Km/h	00:37	12 h 01	12 h 16	14 h 06	
CH 6A	Regroup IN							0.430	8.500	68.640	
	<b>Regroup</b>						<b>00:45</b>		12 h 15	12 h 30	14 h 20
	<b>Regroup</b>						<b>00:03</b>	12 h 04	12 h 19	14 h 09	
	<b>Regroup</b>						<b>00:11</b>	12 h 15	12 h 30	14 h 20	
	<b>Regroup</b>						<b>00:45</b>				
<b>Nombre de voitures départ boucle N°3</b>							<b>00:15</b>	<b>100</b>	<b>01:40</b>		
CH 6B	PODIUM OUT/ASSISTANCE IN							13 h 00	13 h 15	14 h 55	
	<b>Assistance</b>						<b>00:35</b>				
CH 6C	Assistance OUT							13 h 35	13 h 50	15 h 30	
CH 7	Zoning							14.530	14.530	14.530	
	<b>EC 7</b>	<b>BRAINE</b>	<b>10.900</b>			45.88 Km/h	00:19	13 h 54	14 h 09	15 h 49	
CH 8	La Choque							4.360	15.260	29.790	
	<b>EC 8</b>	<b>P'TIT RŪ</b>	<b>11.650</b>			48.19 Km/h	00:19	14 h 16	14 h 31	16 h 11	
CH 9	Seneffe							18.700	30.350	60.140	
	<b>EC 9</b>	<b>SNEFF Show</b>	<b>8.070</b>			49.22 Km/h	00:37	14 h 56	15 h 11	16 h 51	
CH 9A	Regroup IN							0.430	8.500	68.640	
	<b>Regroup</b>						<b>00:45</b>		15 h 10	15 h 25	17 h 05
	<b>Regroup</b>						<b>00:03</b>	14 h 59	15 h 14	16 h 54	
	<b>Regroup</b>						<b>00:11</b>	15 h 10	15 h 25	17 h 05	
	<b>Regroup</b>						<b>00:45</b>				
<b>Nombre de voitures départ boucle N°4</b>							<b>00:15</b>	<b>90</b>	<b>01:30</b>		
CH 9B	PODIUM OUT/ASSISTANCE IN							15 h 55	16 h 10	17 h 40	
	<b>Assistance</b>						<b>00:35</b>				
CH 9C	Assistance OUT							16 h 30	16 h 45	18 h 15	
CH 10	Zoning							14.530	14.530	14.530	
	<b>EC 10</b>	<b>BRAINE</b>	<b>10.900</b>			45.88 Km/h	00:19	16 h 49	17 h 04	18 h 34	
CH 11	La Choque							4.360	15.260	29.790	
	<b>EC 11</b>	<b>P'TIT RŪ</b>	<b>11.650</b>			48.19 Km/h	00:19	17 h 11	17 h 26	18 h 56	
CH 12	Seneffe							18.700	30.350	60.140	
	<b>EC 12</b>	<b>SNEFF Show</b>	<b>8.070</b>			49.22 Km/h	00:37	17 h 51	18 h 06	19 h 36	
CH 12A	PARC FIN							0.430	8.500	68.640	
	<b>Regroup</b>						<b>00:11</b>	18 h 05	18 h 20	19 h 50	
	<b>Regroup</b>						<b>00:03</b>	17 h 54	18 h 09	19 h 39	
	<b>Regroup</b>						<b>00:11</b>	18 h 05	18 h 20	19 h 50	

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club organise, le(s) 20 & 21 juin 2026, le Rallye de la Haute Senne, 20ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course : Eddy Limbourg Lic ASAF n° 311
- Directeur de course adjoint principal : Hugues Henrot Lic ASAF n° 835
- Directeur de la sécurité : Georges Mary Lic ASAF n° 90155
- Directeur de la sécurité adjoint principal : Liègeois Jules Lic ASAF n° 937
- Secrétaire du meeting Sandra Mary Lic ASAF n° 317

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
  - Président : Pierre Vanderlin Lic ASAF n° 113
  - Membres : Michel Roquet Lic ASAF n° 951
  - Membres : Laurent Walbrecq Lic ASAF n° 022
- **Collège des Commissaires Techniques**
  - Président : Georges Gilbert Lic ASAF n° 973
  - Membres :
    - Bastien Franckx Lic ASAF n° 882
    - Didier Daels Lic ASAF n° 944
    - Alain Bernard Lic ASAF n° 965
    - Falonne Bernard Lic ASAF n° 862
    - Pascal Deneufbourg Lic ASAF n° 235
    - Patrick Deneufbourg Lic ASAF n° 226
    - Philippon Yves (Stagiaire) Lic ASAF n° 90290
    - Secrétaire Marie-Luce Catoul Lic ASAF n° 964
    - Toussaint Emilie Lic ASAF n° 90198
- **Inspecteur "Sécurité " Guy Lejeune** Lic ASAF n° 728

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents Joël Brasseur Lic ASAF n° 450
- Responsables des EC
  - EC 1 Louis Modave Lic ASAF n° 653
  - EC 2 Alain Delaunois Lic ASAF n° 475
  - EC 3 Christophe Demarche Lic ASAF n° 998
- Chefs de Sécurité des EC
  - EC 1 Christophe Modave Lic CAS n° 20053
  - EC 2 Sandrine Daquin Lic CAS n° 20723
  - EC 3 Quentin Macedoine Lic CAS n° 22500

#### Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 4

#### **Identité et attributions des juges de faits :**

Eddy Limbourg, Georges Mary, Dimitri Libotte, Frederic Leemans, Daniel Greuse, Jonathan Quijmano

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

#### Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	70	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5	50	NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	NON
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140**

##### Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

#### Art. 4. Description du parcours

##### 4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	3

##### Étape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1 Braine	10900 m	Ligne	100	0
EC 2 P'Tit Rû	11650 m	Ligne	100	0
EC 3 Sneff	8070 m	Show	100	0

**Total : 279,6 Km, dont 122,480 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.**

Les Divisions **PH** prendront le départ **après** les concurrents des divisions 1-2-3-4.

La Divisions **Histo-Démo** prendra le départ **après** les concurrents de toutes les autres Divisions.

## Art. 5. Engagement

### 5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE31 0014 1732 1055	Intitulé : Braine Auto Club asbl
Communication : nom de l'équipage - div/classe - voiture	

### 5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	*Droit J-5 (+20%)	*Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	470€	520€	611€
D4	520€	624€	676€
D PH'S (Classic/SR)	420€	504€	546€
D Histo-Démo	320€	384€	416€

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **20 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

### 5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

## Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	20 juin 2026
LOCALISATION	Dans le chapiteau au pied du Plan Incliné de Ronquieres
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 9H00 à 13h00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A dans le chapiteau

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

## Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

**N.B.** : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

**Les VT préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Devant le chapiteau
DATE	20 juin 2026
HEURES	De 13h30 à 19h30

### **Vérifications techniques complémentaires**

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Devant le chapiteau
DATE	21 juin 2026
HEURES	De 6h30 à 7h00

**N.B.** : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

**Les éventuelles VT finales** :

LOCALISATION	Au pied du Plan Incliné
--------------	-------------------------

**Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :**

LOCALISATION	Au pied du Plan Incliné, sous la tour
--------------	---------------------------------------

## **Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

**A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

DATE	20 juin 2026
HEURES	9h00 à 19h00

**B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)**

FREQUENCE	3 pompes sur le parcours
EMPLACEMENT	<b>Euro+</b> Chaussée d'Ecaussinnes à Braine le Comte ( <b>podium vers STARTS ES1</b> ) <b>Q8</b> Chaussée de Mons à Braine le Comte ( <b>podium vers START ES1</b> ) <b>Euro+</b> Avenue du Marouset à Braine le Comte ( <b>Entre ES2 et ES3</b> )

**C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)**

LOCALISATION	Parking du Plan Incliné de Ronquieres et route de Rosemont à Ronquieres
--------------	---

## Art. 9. Parcs fermés

### 9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Sous les rampes du Plan Incliné de Ronquieres
--------------	---

### 9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Sous les rampes du Plan Incliné de Ronquieres
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée\*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

\*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

## IV. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Chapiteau du Plan Incliné
---------------------------------	---------------------------

Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Prix Cedric Crohin (Best Performers)
- Prix Ludovic Dethaye ( 1<sup>er</sup> Ecaussinnois)
- Prix Charlotte Canone (Prix du Spectacle)
- Prix Didier Demol ( Coupe du President)
- 3 premiers de l'Euro Rally Trophée
- Premier "Master" au classement général en PH S/R
- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Premier "Master" au classement général en PH Classic
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Premier "Master" au classement général en Division 4
- Première dame au classement général Div. 4
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

## Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 18 juin 2026 à 18h00 Eddy Limbourg, Clos des Fauvettes 4, 7060 Soignies  
0477 99 57 25
- Sandra Mary , Clos des Fauvettes 4, 7060 Soignies  
0478 90 13 47
- A partir du 19 juin 2026 à 10h00 Eddy Limbourg 0477 99 57 25  
Sandra Mary 0478 90 13 47

## Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

### Affichage et publications "matériels"

(Situation(s) exacte(s) : Vitrine du PC course

### Affichage et publications "virtuels" :

(Lien, adresse, etc.) : Sportiy , Time Sport Auto

## Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes : *Chapiteau au prix de 6 euros*
- C) Restauration, Hôtels.

*Petite restauration sur place. Barbecue, FriteKot*  
[www.brainelecomte.be](http://www.brainelecomte.be)

## Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

### Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Jussiant Prénom : Marvin, pour la CSAPHainaut Lic. N° HT231 , en date du 06/05/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° NA868, en date du 07/05/2026

### La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : Lejeune. Prénom : Guy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N°,728 en date du 15/03/2026

**Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.**  
**Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.**